

Compte rendu Table Ronde Salariale 17 mars 2010

Austérité et Provocation... sur la fiche de paie !

A entendre le discours patronal ou gouvernemental, le moment est toujours mal venu pour parler de la hausse des salaires. La SNCF n'est pas en dehors de cette conception et cela s'est confirmé lors de la négociation salariale 2010.

Au nom de la concurrence, de la compétitivité, de la rentabilité, des dogmes de la techno structure, tout est prétexte pour abaisser les conditions sociales des cheminots.

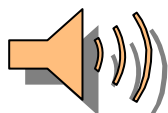
Ainsi, à la dégradation des conditions de vie et de travail, aux suppressions d'emplois, s'ajoute avec urgence la question du pouvoir d'achat, des salaires et des pensions.

La colère et les attentes sont réelles sur le sujet, car la précarité ne cesse de gagner du terrain dans le corps social cheminot et c'est donc fort de plus de 35 000 signatures de pétitions que la CGT a fait part de ses exigences.

Malgré certaines inflexions, les propositions de la Direction SNCF, lors de cette Table Ronde, relève d'une double volonté libérale :

Réduire encore le pouvoir d'achat des cheminots et manier la provocation et le chantage !

1 ^{ères} propositions de la Direction SNCF	2 ^{èmes} propositions après interruption de séance	INFO
Mesures Générales : +0.4% au 1^{er} avril 2010. +0.3% au 1^{er} octobre 2010. <i>(Soit à peine +0.47% sur l'année 2010 !)</i> - Augmentation mensuelle de la Prime de Travail de 5€ Mesures complémentaires : - Augmentation de la gratification de vacances de 25€	Mesures générales : +0.5% au 1^{er} mars 2010. +0.4% au 1^{er} octobre 2010. <i>(soit à peine +0.6% sur l'année 2010 !)</i> - Augmentation mensuelle de la Prime de Travail de 10€ → SI SIGNATURE D'UN ACCORD ! Mesures complémentaires : - Augmentation de la gratification de vacances de 30€. - Le montant minimum de la gratification annuelle d'exploitation passerait de 121.96€ à 140.25€. <i>(très peu de cheminots concernés...)</i>	Evolution des prix sur les 12 derniers mois : +6% pour l'énergie, +0.8% sur les produits frais, +2.5% sur les loyers, +0.8% sur la santé,...



Alors que l'INSEE et la loi de Finance du Gouvernement prévoient +1.2% d'inflation en 2010 et qu'un lourd contentieux salarial persiste à la SNCF, les propositions de la Direction SNCF entérinent une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les cheminots !

Avec des propositions très en dessous des attentes des cheminots, la Direction se permet de faire un chantage à la signature d'un accord ! La CGT ne vendra par le pouvoir d'achat des cheminots pour un plat de lentilles sachant que l'an dernier (et bien d'autre fois) la Direction a pris des décisions unilatérales en la matière !

Il est d'ailleurs incompréhensible que les organisations syndicales UNSA et CFDT envisagent de ratifier un tel accord, entérinant ainsi une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les cheminots.

La Fédération CGT des cheminots a fait part de sa profonde indignation face à une parodie de négociation et dans un contexte où un nombre de plus en plus important de cheminots rencontre les pires difficultés à se loger, à finir les fins de mois, à vivre dignement.

Pour la CGT, le salaire doit être la juste rémunération de la force de travail garantissant les moyens nécessaires à l'existence de chaque salarié dans les conditions d'aujourd'hui, en dehors de tout autre élément de rémunération aléatoire et individuel.

L'entreprise fait encore le choix de réduire la part du salaire fixe statutaire qui permet pourtant de financer la Protection Sociale.

En 2009, les GIR, GEXCI et autres primes ont représenté plus de 50 millions d'euros ! Cette orientation est une traduction dangereuse des méthodes managériales entraînant stress et souffrance au travail. La CGT a exigé l'utilisation de cette somme pour de réelles augmentations générales de salaires.

Face à l'autisme de la Direction, il nous faut amplifier la mobilisation, car rien n'est joué pour 2010 !

Les cheminots, avec la CGT, vont continuer à revendiquer :

- ▶ Une revalorisation générale de l'ensemble des salaires des cheminots permettant de porter à 1600 € brut le salaire minimum d'embauche,
- ▶ Un plan de rattrapage du contentieux salarial par des augmentations générales avec comme 1^{ère} étape : +6%,
- ▶ La transformation de la PFA en véritable 13^e mois,
- ▶ La revalorisation significative des primes de travail, des gratifications de vacances et d'exploitation,
- ▶ L'indexation des pensions sur les salaires,
- ▶ L'amélioration des déroulements de carrière, avec une augmentation significative des contingents.

**Ensemble, le 23 mars 2010,
Agressons par la grève et les manifestations
Pour exiger la réouverture d'une nouvelle
négociation salariale permettant de répondre
à l'urgence du pouvoir d'achat des cheminots !**